

Affaires courantes

[Français]

M. Hudon: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Après ce que je viens d'entendre, je pense qu'il serait important, avant que la Chambre se prononce sur la deuxième lecture, que je demande le consentement unanime de cette Chambre pour que le projet de loi C-35 soit déféré au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

[Traduction]

M. Dingwall: Madame la Présidente, je n'ai pas bien compris la demande du secrétaire parlementaire. On doit renvoyer le projet de loi à un comité législatif plutôt qu'à un comité permanent. Il n'y a eu aucune discussion entre les leaders à la Chambre concernant un comité permanent. Je voudrais que la décision soit différée; nous pourrions peut-être discuter de la question plus tard aujourd'hui et acquiescer à la demande du député. Mais, pour l'instant, il n'y a pas de consentement, madame la Présidente.

M. Angus: Madame la Présidente, je viens de vérifier et j'ai déterminé que des consultations ont eu lieu et que nous avons accepté qu'un comité permanent en soit saisi, mais je serais d'accord avec le leader parlementaire de l'opposition officielle pour dire qu'il faudrait réexaminer la question rapidement et décider, de préférence avant la fin du débat.

Mme le vice-président: Comme tous les députés le savent, il nous faut le consentement unanime et nous mettrons donc la motion du député de côté pour l'instant.

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, je veux parler de cette mesure législative et de la nécessité de l'adopter rapidement. Je crois que cela a trait à une autre motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, celle qui concerne le décorum et la marche à suivre dans cette chambre.

Comme l'ont dit notre leader parlementaire, celui du Nouveau Parti démocratique ainsi que d'autres membres de ce parti, je pense qu'on ne peut présenter un tel projet de loi à la dernière minute et l'adopter rapidement sans l'examen voulu. Le député de Cap-Breton—Richmond—Est qui a parlé ce matin a relevé certaines questions relatives à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. En vertu de ce projet de loi, cet organisme ne ferait l'objet d'un rapport détaillé qu'à tous les cinq ans. Je me demande donc ce qui ne va pas avec ce programme de développement régional s'il ne doit faire rapport qu'à tous les cinq ans. Ce programme est censé

aider les provinces de l'Atlantique à sortir du marasme économique dans lequel elles se trouvent depuis si longtemps.

On a vu beaucoup d'organismes fédéraux intervenir dans les provinces de l'Atlantique au cours des 75 dernières années. On nous a dit que cette agence allait régler nos grands problèmes économiques. J'ai du mal à accepter qu'après tant d'années d'existence, elle ne devra rendre des comptes publics détaillés qu'à tous les cinq ans.

Cela m'amène à me demander si cette grande agence éprouve des difficultés qu'on ne connaît pas. Il ne s'agit là que d'un point relevé dans ce projet de loi omnibus au cours de son étude à la Chambre. Je crois qu'il y en a beaucoup d'autres. La Loi sur la Cour fédérale, le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la gestion des finances publiques sont également visés. Il conviendra peut-être de faire un examen beaucoup plus approfondi de cette mesure législative, plutôt que de l'adopter rapidement après un jour de débat.

Je crois qu'il ne convient pas de présenter ces mesures omnibus au Parlement sans préavis en nous demandant de les adopter à la hâte. Ce projet de loi touche environ 90 lois. Cela représente beaucoup de détails à étudier pour les députés avant de décider s'ils sont d'accord ou non.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne croyons pas qu'il convienne d'adopter cette mesure maintenant. Je le dis en toute sincérité; plus tard au cours de la journée, nous examinerons comment créer une atmosphère qui nous permettra de mieux servir nos électeurs, et j'appuie cette démarche. Je l'ai dit l'autre jour.

On ne peut présenter ce genre de projet de loi à la Chambre le vendredi matin en se demandant si l'on peut lui faire franchir toutes les étapes.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

TRANSPORTS**AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER**

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, les discussions se sont poursuivies et je crois que la Chambre est prête à donner son consentement unanime à la motion suivante: